

Déduction accordée aux petites entreprises

CMC recommande au gouvernement de veiller à ce que les entrepreneurs et les entreprises ne soient pas pénalisés quant à leur capacité de réclamer la déduction accordée aux petites entreprises (DAPE), parce qu'ils sont membres d'une coopérative et donc considérés comme des parties liées.

En 2016, avec l'adoption du projet de loi C-29, le gouvernement fédéral a mis en place des mesures visant à empêcher la multiplication de l'accès à la déduction accordée aux petites entreprises au sein d'un même groupe économique. Cependant, ces mesures ont eu une conséquence inattendue : les dispositions désavantageaient tout spécialement les sociétés privées sous contrôle canadien qui sont membres de coopératives ou dont les actionnaires sont membres de coopératives, parce qu'ils sont considérés comme des parties liées. Même si les coopératives n'étaient pas ciblées par ces mesures, il reste qu'elles, ainsi que leurs membres, ont été touchées et doivent, encore aujourd'hui, composer avec les répercussions financières engendrées.

Les modifications adoptées en 2017 et en 2019 ont été bien accueillies, mais n'ont touché que les sociétés privées sous contrôle canadien et les membres des coopératives d'agriculture et de pêche, si bien que l'inégalité fiscale perdure pour d'autres secteurs industriels.

En nous fondant sur les modifications précédentes ci-dessus ainsi que sur les travaux du Comité mixte sur la fiscalité de l'Association du Barreau canadien et de Comptables professionnels agréés du Canada, nous recommandons de modifier davantage les Règles de la déduction accordée aux petites entreprises en vertu de l'article 125 de la Loi de l'impôt sur le revenu, pour répondre aux préoccupations liées au libellé de la loi qui est à l'origine du problème d'admissibilité.

Pour plus d'informations ou pour discuter d'exemples spécifiques, veuillez contacter:

Daniel Brunette,

Directeur – représentation et partenariats

[Co-operatives
and Mutuals Canada](#)

613-238-6712 (poste 208)

dbrunette@canada.coop



Annie Beaupré, ing. f.

Directrice générale

[Fédération québécoise des coopératives forestières](#)

418 651-0388 (poste)

a.beaupre@fqcf.coop



Fédération québécoise
des coopératives forestières

Pieter Heydenrych, CIP

Chef de la direction

[Omnia Adjusters Cooperative](#)

905-840 1212 / 902-222-6889

pheydenrych@adjusterscoop.ca

